

Diffuser l'Euro 2016 sur écran géant pourra coûter de l'argent

SPORT La RTBF a édicté un ensemble de règles sous peine de sanctions

- RTBF** ▶ Les patrons de café, les festivals et les communes ne seront pas logés à la même enseigne durant le championnat d'Europe de football.
- ▶ Ceux qui ne respectent pas les règles pourront être poursuivis par la RTBF.

Plus que quatre petits mois à patienter pour les fans de ballon rond. À partir du 10 juin, les Diables rouges tenteront de réaliser de nouveaux exploits lors du championnat d'Europe qui se déroule en France. La RTBF qui détient les droits exclusifs de diffusion pour la Belgique francophone proposera un dispositif spécial pour l'occasion. Si vous décidez d'organiser une soirée spéciale autour de la diffusion des matchs, il faudra respecter des règles très précises, comme le montre notre infographie ci-dessous.

Ces règles ne sont pas nouvelles. Elles ont été édictées par la RTBF lors de la Coupe du monde de 2014, en droite ligne avec la politique de la Fifa qui souhaitait également encadrer la diffusion des matchs via écrans géants au niveau international. « *Le but est de protéger les ayants droit de diffusion de ceux qui proposeraient les matchs sans autorisation* », explique Vincent Crabbé, responsable du marketing opérationnel à la RTBF. Il insiste sur le fait que le service public ne chasse pas les organisateurs d'événements pour récupérer un maximum d'argent mais bien qu'il souhaite rentabiliser au maximum son investissement. « *Quand il y a une diffusion sur écran géant, il y a vente de boissons et de merchandising. Il était alors logique que les personnes qui ont*

payé pour les droits obtiennent aussi une contrepartie, poursuit Crabbé. *L'argent que nous récoltons ne représente pas une manne financière importante. Il sert surtout à payer le personnel qui s'occupe des dossiers et le matériel que nous fournissons. C'est surtout un enjeu d'image. On souhaite que les expériences soient associées à la ville qui les organise et aux marques de la RTBF.* »

Très peu de recours juridiques

Concrètement, pour diffuser un match de la Coupe d'Europe sur un écran géant, il faut envoyer un mail à l'adresse nano@rtbf.be. Selon votre cas, il vous sera précisé si vous devez « simplement » afficher les logos des chaînes du service public ou si vous devez vous acquitter d'une somme d'argent. Durant la compétition, la RTBF et l'UEFA enverront des contrôleurs pour constater les manquements. Sans préciser de montant, le service public indique que des huissiers pourraient être appelés à intervenir en cas de non-paiement.

Lors de la Coupe du monde au Brésil, la très grande majorité des organisateurs d'événements ont respecté les règles. « *On a eu très peu de soucis. Nous n'avons dû introduire des recours juridiques que sur deux ou trois dossiers problématiques sur plus d'une centaine* », conclut Vincent Crabbé. ■

MAXIME BIERMÉ

Règlement sur les retransmissions de l'Euro 2016 sur écrans géants



Diffusion à l'intérieur dans l'Horeca

C'est l'exception qui confirme la règle. La diffusion sur écran géant dans ce type d'établissement ayant toujours existé, les patrons de restos ou de cafés ne doivent pas se signaler à la RTBF et peuvent **diffuser tous les matchs sans restriction**. A moins qu'ils ne décident également de mettre un écran en terrasse (lire ci-contre).



Diffusion à l'extérieur dans l'Horeca

Comme pour les événements réunissant moins de 300 personnes, le patron devra s'acquitter d'un **forfait de minimum 150 euros (hors TVA) par jour de retransmission**.



Un écran géant qui diffuserait les matchs via TFI ou la VRT

La RTBF est très stricte sur ce sujet et précise que puisqu'elle détient l'exclusivité des droits pour la partie francophone : « Tout organisateur qui tenterait de contourner cela en reprenant le signal d'un autre opérateur irait à l'encontre de ses droits. »



Un événement réunissant moins de 300 personnes organisé spécialement autour d'un match

Sont ici visés les clubs sportifs, les comités des fêtes ou encore les clubs de jeunes... Un **forfait minimum de 150 euros (Hors TVA)** sera réclamé par jour de retransmission. A noter qu'il n'y a pas de limitation du nombre de « petits événements » par commune. Les marques de la RTBF, VivaCité, La Une ou La Deux (en fonction des matchs diffusés) devront être mises en avant en amont de l'événement et sur place.

Un événement réunissant plus de 300 personnes organisé spécialement autour d'un match

Un seul événement de ce type pourra être soutenu par les autorités communales. Des exceptions sont prévues au cas par cas pour les plus grosses communes. Un **droit de diffusion sera calculé sur la base du nombre de personnes que pourrait accueillir le site où a lieu l'événement et du nombre de matchs diffusés. Le prix pour une journée varie entre 1 euro et 1,5 euro selon que l'entrée de l'événement est gratuite ou payante. Il faut associer la RTBF et ses marques en tant que « co-organisateur »**

Un événement public récurrent et prévu de longue date

Les festivals, kermesses, braderies, fancy-fairs, manifestations folkloriques annuelles peuvent **diffuser gratuitement les matchs**. La RTBF doit être associée, à travers ses marques médias VivaCité et La Une ou La Deux (en fonction des matchs diffusés) dans toute communication relative à la diffusion en amont (site internet, annonces presse, folders...) et sur place durant l'événement.